

De : "Ménard, Carole"

Envoyé : 20 novembre 2014 10:31

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Question concernant le déboisement sur la propriété de M. Boulanger

6212-09-066

Bonjour madame Harvey,

Vous trouverez ci-joint la réponse à la question posée à la séance du 11 novembre en après-midi concernant le déboisement sur la propriété de M. Charles Boulanger à Saint-Michel-des-Saints.

Une ligne de transport à 735 kV se trouve sur la propriété de M. Charles Boulanger. Les encadrements en vigueur chez HQ TransÉnergie prescrivent un dégagement sécuritaire minimum de 12 m entre les conducteurs d'une telle ligne et la végétation environnante. Des interventions visant à faire respecter cette prescription ont eu lieu en 2013, ce qui a nécessité l'abattage de nombreux arbres dans l'emprise située à Saint-Michel-des-Saints. Des interventions similaires y ont également eu lieu en 1997 et 2005.

Pour se renseigner davantage au sujet de la maîtrise de la végétation à HQ TransÉnergie, on peut consulter l'Internet à l'adresse : <http://www.hydroquebec.com/vegetation/index.html>

M. Pierre Dupuis, conseiller – Relations avec le milieu, est en lien avec M. Boulanger à ce sujet.

Espérant le tout à votre convenance, je vous souhaite une excellente journée.

Carole Ménard

Chargée d'équipe - Participation publique

Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité

Hydro-Québec Équipement et services partagés